

Accolay Arcy-sur-Cure Bazarnes Bessy-sur-Cure Bois d'Arcy Cravant Essert Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château Prégilbert Sacy Sainte-Pallaye Sery Trucy-sur-Yonne Vermenton



Rapport d'activité 2008-2009



Animation du site Natura 2000 Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles

INTROD	UCTION	2			
1 Mise à	jour du Docap	3			
2 Finalis	ation des conventions	3			
3 Réalisa	tion des mesures du Docap	3			
3.1	Rédaction des MAEt Natura 2000 (Mesures 1 et 2)	3			
3.2	Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents (Mesure 5)	3			
3.3	Plan de Fréquentation (Mesure 7)	3			
3.4	Aménagement de certains accès	4			
3.6.2	1 Aménagement du Saussois (Mesure 9a)	4			
3.6.2	2 Aménagement de la grotte des fées (Mesure 9b)	4			
3.6.3	3 Aménagement d'un sentier d'interprétation à Mailly-la-ville (Mesures 9c)	4			
3.5	Réalisation d'un dépliant d'information destiné aux usagers des falaises	5			
3.6	Exposition photographique (Mesure 12a)				
3.7	Organisation de réunions auprès des propriétaires et exploitants	5			
3.8	Rédaction du guide de gestion sylvicole (Mesure 13)				
3.9	Identification des propriétaires et/ou des exploitants (Mesure 14a)				
3.10	Suivi scientifique Erreur! Signet non défin				
	de pilotage du 4 novembre 2008				
	s de sensibilisation				
	nimation lors du Forum Faune Sauvage de Sens				
5.2 Organisation de sorties tout public7					
	ensibilisation par rapport à la fréquentation motorisée				
5.4 Re	édaction d'une section Natura 2000 sur le site de la CCECY	7			
6 Invent	aires	8			
6.1 Suivis des populations d'Artemisia alba et d'Hyssopus officinalis 8					
	uivi des espèces patrimoniales				
	7 Veille des projets / intégration dans les dynamiques locales 8				
Conclusi	on	9			

INTRODUCTION

L'animation du site des Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles a été prise en charge par la Communauté des Communes entre Cure et Yonne. La démarche de mise en œuvre du Document d'objectifs et du document d'application est définie par une convention cadre établie le 18 août 2006 entre le Préfet de l'Yonne et le président de la Communauté des Communes.

Cette volonté s'est concrétisée par l'embauche d'un animateur au mois de septembre 2006. Ce document présente l'ensemble des actions menées d'avril 2008 à Mai 2009.

1 Mise à jour du Docap

Etant donné la récente mise à jour des mesures du Docap, aucune modification n'a été apportée au Docap en 2008.

2 Finalisation des conventions

Une convention a été prévue entre la Communauté des communes et les communes extérieures à cette structure et concernées par le site Natura 2000. Trois communes avaient refusé de signer la convention, malgré les rencontres avec les élus :

- Saint-Moré,
- Voutenay-sur-Cure,
- Givry.

Du fait du changement des maires et conseils municipaux, ces communes ont été recontactées. Deux communes ont accepté de signer la convention et la troisième commune (Voutenay-sur-Cure) demande une présentation du dispositif Natura 2000 lors d'un conseil municipal.

3 Réalisation des mesures du Docap

3.1 Rédaction des MAEt Natura 2000 (Mesures 1 et 2)

Dans le cadre du PDRH 2007-2013, les Mesures Agri-Environnementales territorialisées peuvent être mises en œuvre sur les sites Natura 2000.

Sur le site 19, aucune MAEt n'a été élaborée à l'heure actuelle étant donné l'obligation, pour faire valider le cahier des charges au niveau régional, de présenter un échéancier de contractualisation de la mesure et des dépenses associées. En effet, aucun exploitant n'utilise à l'heure actuelle de pelouses calcaires, rendant toute programmation financière impossible.

D'autre part, le dispositif des MAE ne prévoit pas de couvrir les dépenses d'investissement, notamment concernant la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs qui sont nécessaires à la reprise de l'exploitation des pelouses calcaires. La contractualisation semble plus envisageable dans le cadre de Contrats Natura 2000.

3.2 Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents (Mesure 5)

Une visite a été effectuée sur site sur les îlots de sénescence réalisés par l'Office National des Forêts dans le Vau de Bouche. Un travail a été mené en collaboration avec l'Office National des Forêts pour aboutir à une contractualisation sur avec la commune de Saint-Moré. Des contacts avec le CNASEA ont été pris afin d'étalonner le choix des arbres pouvant être contractualisés et afin d'être sûr de ne pas aboutir à des difficultés pour la commune lors du contrôle éventuel.

Le contrat n'a pu aboutir, du fait qu'il n'existe pas de document d'aménagement en cours de validité sur la forêt. Concernant l'étalonnage pour la détermination des arbres d'un îlot, cette démarche se révèle être d'intérêt régional. La DIREN s'occupera d'organiser une telle réunion.

3.3 Plan de Fréquentation (Mesure 7)

La mesure 7 porte sur la réalisation d'un plan de fréquentation du site Natura 2000.

Celui-ci comporte des endroits qui sont de hauts lieux de pratiques sportives ou de tourisme. Dans le but d'aboutir à une utilisation respectueuse des milieux naturels, un plan de fréquentation a été élaboré pour organiser les aménagements des accès. Ce plan de fréquentation a eu pour objectif de noter les sites faisant l'objet d'une fréquentation et de distinguer ceux subissant une dégradation. Les conclusions ont déjà été validées lors du comité de pilotage de 2007. Un travail de mise en page a été réalisé sur la période concernée.

3.4 Aménagement de certains accès

3.6.1 Aménagement du Saussois (Mesure 9a)

La réalisation de cet aménagement a été évoquée lors de la réunion sur les falaises et la fermeture de pistes d'escalade en mars 2008. La réalisation est prévue pour cette année. Un contrat Natura 2000, monté par le Conservatoire des sites Naturels Bourguignons avec le soutien de l'animateur, est en cours de validation. Une réunion avec la commune et le conservatoire des sites naturels bourguignons a eu lieu. Le SDIS a été consulté. Les travaux ont été réalisés au début de l'année 2009. Une réunion a eu lieu sur site après une semaine de travaux avec le CSNB, la mairie et l'animateur Natura 2000 afin de réfléchir à des modifications suite au mécontentement de la commune. Des arrangements ont été trouvés. Les travaux ont donc pu être effectués avec accord de la DDEA. Cependant la commune n'est pas satisfaite du résultat des travaux notamment en raison des finitions au pied des poteaux des clôtures. Une nouvelle réunion a eu lieu entre le Conservatoire et la mairie.

3.6.2 Aménagement de la grotte des fées (Mesure 9b)

Une réunion a eu lieu avec le propriétaire et la Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons afin de caller les derniers éléments techniques. La Société d'Histoire Naturelle d'Autun, en tant qu'expert sur les chiroptères, a validé le projet de réparation et amélioration du système de fermeture de la grotte. Une convention de gestion a été signée entre le propriétaire et le conservatoire qui sera porteur du contrat. La réalisation a été effectuée début 2009, en raison de retards pris dans le montage du dossier et de traitement du dossier et de l'arrivée des chauves-souris dans la grotte.

3.6.3 Aménagement d'un sentier d'interprétation à Mailly-la-ville (Mesures 9c)

Une réunion a eu lieu avec la maire de Mailly-la-ville qui est favorable à la réalisation de ce dossier. Un financement dans le cadre du programme LEADER sur le canal du Nivernais a été pu être obtenu. Un cofinancement a été accordé par la DIREN au titre des crédits de l'Etat. La communauté des communes entre Cure et Yonne sera porteuse du projet dans le cadre de sa compétence tourisme. Une prospection financière a été effectuée auprès des ateliers techniques de l'Office National des Forêts. Un devis a été réalisé auprès de Arts Graphiques pour la conception de dépliant de communication sur ce sentier. Un stagiaire a travaillé sur le contenu potentiel des panneaux qui sera proposé en réunion publique.

3.6.4 Réfection des sentiers de la Boucle de la Cure (Mesure 3d)

Les prospections menées en collaboration avec la maire de Saint-Moré ont permis de relevé un obstacle à la réalisation de cette opération du à l'existence d'un arrêté municipal interdisant la circulation des piétons sur une partie d'un des sentiers concernés. Un travail sur la faisabilité de cette opération doit être approfondi avec la commune.

3.6.5 Signalétique pour la fréquentation motorisée (Mesure 9e)

A l'heure actuelle, seuls des échanges ont été réalisés avec les élus des communes concernés. Une réunion doit être mise en place afin d'en discuter plus précisément.

3.5 Réalisation d'un dépliant d'information destiné aux usagers des falaises du site (Mesure 11)

La Fédération Française de Montagne et d'escalade a entamé les travaux de réédition du topoguide d'escalade sur les sites du Saussois, du Bois du Parc et de Voutenay sur Cure. Une page de sensibilisation est prévue dans celui-ci, prenant lieu du dépliant d'information, pour une plus grande facilité de diffusion.

3.6 Exposition photographique (Mesure 12a)

Dans le but de sensibiliser les habitants et de faciliter une rencontre avec les propriétaires, une exposition photographique a été constituée avec des panneaux explicatifs. Cette exposition décrit la biodiversité présente dans le département, notamment sur les sites Natura 2000, avec des panneaux explicitant la démarche Natura 2000. Cette exposition a été déployée à l'abbaye de Reigny et à Toucy dans un premier temps, profitant de la fréquentation habituelle de ces sites.

L'exposition est mise à disposition des communes afin de l'exposer ultérieurement dans différents endroits du département. Elle a été visible notamment au café de pays « le Camp de Cora » à Saint-Moré du 1er au 30 Juin 2008, et à la maison des randonneurs d'Auxerre jusqu'à la fin du mois d'août 2008. Des contacts ont été pris pour une mise en place au Muséum d'Histoires Naturelles d'Auxerre d'une partie de l'exposition (Mars à Août 2009). Cette exposition est donc actuellement visible dans le cadre d'une exposition sur la rivière Yonne et ses alentours.

3.7 Organisation de réunion auprès des propriétaires et exploitants (Mesure 12b)

Une première réunion publique a eu lieu sur la commune de Saint-Moré le Samedi 18 Octobre à 10 h30 à la mairie. Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de parcelles dans le périmètre Natura 2000 sur la commune. Des affiches ont aussi été disposées afin de permettre aux personnes en recherche d'informations sur Natura 2000.

Le bilan de cette première réunion est plutôt mitigé : peu de personne sont venue à la réunion. La question se pose de continuer ces opérations sur les autres communes du site.

3.8 Rédaction du guide de gestion sylvicole (Mesure 13)

Un document relatif aux écosystèmes forestiers remarquables produit par le C.R.P.F. de Bourgogne devait être diffusé auprès des propriétaires. Toutefois ce document n'ayant finalement pas été élaboré, il revient à l'animateur de travailler à sa rédaction.

Lors de la réunion du 16 février 2008, il a été décidé de faire le lien entre les stations forestières et les Habitats de la Directive afin de s'appuyer sur les actions de vulgarisation menées par le CRPF sur les guides des stations forestières. Le travail de rédaction a été poursuivi et une proposition de clé de détermination des Habitats a été réalisée qui sera discutée prochainement avec le groupe de travail à la fin du mois de novembre 2008.

3.9 Identification des propriétaires et/ou des exploitants (Mesure 14a)

Un calage des plans cadastraux avec les limites de site a permis d'avoir une bonne précision des parcelles concernées, en ce qui concerne les milieux ouverts de type pelouse, qui sont les plus prioritaires.

Un travail sur l'ensemble du site sur la commune de Saint-Moré a été mené en raison de la tenue de la réunion publique afin de pouvoir inviter l'ensemble des propriétaires. Seule une partie sur les roches gaudin n'a pas été étudiée en raison des difficultés de caler limites du site et parcelles cadastrales. Une action pour aboutir à un calage sur l'ensemble du site sera menée par la DDAF prochainement, comme cela avait été mené sur les zones de milieux ouverts.

Une rencontre a eu lieu avec la SAFER pour pouvoir rentrer en contact avec les propriétaires et étudier les possibilités de maîtrise foncière sur ces sites. Cependant à l'heure actuelle, la problématique de l'identité de la structure qui rachèterait les parcelles n'a pas été abordée, ni le financement. Il s'agit surtout de veiller aux ventes et de pouvoir entamer une sensibilisation des propriétaires sur les actions potentielles.

Un contact a été pris avec un propriétaire de parcelles sur l'entité de Mailly-la-ville, suite à une rumeur de vente. Cette rumeur n'est en fait pas véridique. Le propriétaire est plutôt d'accord pour une rencontre sur site afin d'expliciter les éléments intéressant du patrimoine naturel et afin de discuter d'éventuels travaux.

4 Comité de pilotage du 4 novembre 2008

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 4 novembre 2008 à la mairie de Vermenton. L'ordre du jour se composait des points suivants :

- information des participants sur les actions menées,
- adaptation du document d'application aux réalités de terrain,
- définition des actions à mener.

Le travail de préparation de cette réunion, d'invitation des différents membres et d'organisation avec la DDAF pour l'élection du nouveau président du comité de pilotage a donc été réalisé dans la période concernée.

5 Actions de sensibilisation

L'expérience des premières années d'animation a mené à tirer la conclusion suivante : le réseau Natura 2000 et ses objectifs sont méconnus de la très grande majorité des habitants, y compris ceux investis dans des actions de protection de l'environnement. Ce constat a ainsi entraîné la mise en place d'actions de communication au niveau local afin de sensibiliser la population aux actions du réseau Natura 2000 et à la nécessité d'agir pour conserver la biodiversité.

Divers événements ont été organisés pour faire découvrir la richesse des sites Natura 2000 à l'extérieur afin de faire connaître la mobilisation de la communauté des communes sur les milieux naturels. De plus des articles dans les journaux ont eu pour objectif de faire connaître régulièrement l'activité du réseau. Les actions de communication ont été coordonnées autant que possible avec les structures en place afin de profiter de leur réseau et de ne pas nuire à l'efficacité de chacune des actions entreprises. L'engagement des guides de pays de la vallée de l'Yonne est un des éléments positifs ayant contribué à la sensibilisation de la population.

5.1 Animation lors du Forum Faune Sauvage de Sens

La participation au forum de Sens a permis de mieux insérer l'action d'animation sur le site Natura 2000 dans le monde associatif naturaliste et institutionnel du département. Différentes animations ont eu lieu auprès de scolaires du département et du grand public. L'idée est aussi de préparer le terrain pour la mise en place de l'animation des autres sites Natura 2000 du département.

5.2 Organisation de sorties tout public

Plusieurs sorties les week-ends ont été mises en place sur les sites Natura 2000 de l'Yonne. La diffusion de l'information s'est faite via le site internet, par l'Yonne républicaine et par un calendrier diffusé lors de différentes manifestations. Josiane Maxel a largement contribuée à la diffusion de ces informations par les associations des guides de Pays de la Vallée de l'Yonne et la Comité Icaunais des meurgers.

	nb de personnes	contexte
	personnes	COLLEXIE
Voutenay-sur-Cure	10	
Fontenay-près-		
Vezelay	13	
Merry sur Yonne	12	
Mailly la ville	3	pluie
Arcy sur cure	annulée	

Sur le début de l'année 2009 deux animations ont été effectuées :

- à Voutenay-sur-Cure, le 29 mars 2009, où 16 personnes étaient présentes,
- à Fontenay-près-Vézelay, le 17 mai 2009 où 15 personnes étaient présentes.

5.3 Sensibilisation par rapport à la fréquentation motorisée

Des contacts ont été pris avec les loueurs ou propriétaires de point de vente de quad-moto afin de diffuser l'information sur la localisation des sites Natura 2000 et sur la richesse de ces sites. Cette action s'inscrit dans la continuité des actions menées auprès des clubs de quad-moto.

5.4 Rédaction d'une section Natura 2000 sur le site de la CCECY

Le site internet de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne présente une section Environnement. Une rubrique Natura 2000 a été créée, répartie en plusieurs parties :

- le réseau Natura 2000.
- la biodiversité,
- l'exposition photographique,
- le site de la vallée de la Cure et de l'Yonne,
- les sorties découverte.

6 Inventaires

6.1 Suivis des populations d'Artemisia alba et d'Hyssopus officinalis

En accord avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, un dispositif de suivi des populations d'*Artémisia alba* et d'*Hysoppus officinalis* a été mis en place sur Saint-Moré, seule commune de l'Yonne sur laquelle ces espèces sont recensées. C'est la deuxième année que ce relevé est effectué.

Des transects ont été disposés sur des noyaux de la population. Les résultats actuels permettent juste de localiser les populations sur le site. L'intérêt de ces relevés se situe plus au niveau de la dynamique des populations. La comparaison des données 2008 et 2009 ne sont pas possibles. L'utilisation d'un topofil en 2008 n'a pas permis d'obtenir des informations précises. L'outil n'était pas adapté à des distances aussi courtes. Les relevés

6.2 Suivi des espèces patrimoniales

- Stipe penné:

Deux pieds ont été trouvés sur la commune de Mailly-le-Château à proximité de l'Yonne vers l'Abreuvoir Maison. Des informations recueillies sur la présence de Stipe vers le camp de Cora ont permis de relever une station. Une population importante est présente sur la Réserve Naturelle du Bois du Parc.

- Liseron des monts cantabriques :

Plusieurs pieds sont présents vers la Table à Dieu (Voutenay-sur-Cure), sur la commune de Mailly-le-Château et sur la réserve naturelle du Bois du Parc. Des stations importantes ont été observées sur la commune de Saint-Moré, sur la Roche –Gaudin et vers le camp de Cora.

- Aster linosiris:

Aucune station n'a encore pas été observée sur le site même mais la présence de l'espèce a été relevée sur une station à proximité du site Natura 2000. Des prospections ont été menées sur la zone où des données historiques existent. Cette recherche doit être poursuivie à l'avenir.

- *Iberis intermedia ssp durandii* : les pieds de cette espèce ont été cartographiés sur la zone de Cravant-Irancy,
- *Gymnadenia odoratissima* : cette espèce rare dans l'Yonne a été observée cette année sur la zone de Mailly-la-ville, où elle n'avait été vue depuis 1965.
- Lactuca viminea ssp chondrifolia a été retrouvée sur la commune de Saint-Moré, espèce non observée depuis de nombreuses années. Cela constitue la seule station dans l'Yonne.

7 Veille des projets / intégration dans les dynamiques locales

Sur la commune de Voutenay-sur-Cure, l'activité de Paint-ball, localisé sur une parcelle communale a disparue. Une partie du matériel a été retiré. De nombreuses orchidées sont présentes sur le site qui ne semble pas avoir été perturbé par une activité qui a été très épisodique.

Sur la commune de Saint-Moré, le conseil général prévoit d'effectuer des travaux pour sécuriser la route départementale 606. Des conseils ont été apportés pour l'étude d'incidence. Un suivi régulier et une intervention lors de la mise en place des travaux ont permis de prendre en compte au maximum les milieux naturels dans le cadre du choix de travaux de purge et d'engrillagement.

Divers bureaux d'études ont fait appel à l'animateur par rapport à des projets d'étude d'impact dans les environs du site Natura 2000 (éoliennes...) ainsi que pour de projets d'urbanisme concernant directement le site (PLU d'Arcy-sur-Cure).

Conclusion

De nombreux échos notamment de la part des élus font ressortir une méfiance par rapport à Natura 2000. De nombreux propriétaires ont peut d'être dépossédés de leurs biens. Les opérations de communication permettent de lutter contre les idées fausses. Une première expérience de réunion publique a donc été menée sur Saint-Moré, se révélant peu concluante avec une approche Natura 2000. Une autre réunion sera organisée avec pour thématique le recueil d'informations sur les pratiques traditionnelles et l'idée de faire participer les habitants à un projet concernant la commune. D'autre part, des actions seront menées avec les communes pour montrer l'exemple. Enfin des courriers pourront être envoyés avec un objectif plus ciblé : avec une proposition de travaux, dont la contractualisation sera pris en charge par une structure détermine (conservatoire des sites naturels bourguignons, CCECY ou autre).

Suite à la prise de contact avec les propriétaires et aux réunions publiques qui seront menées dans la foulée, les mesures spatialisées pourront être mise en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 principalement pour la fin de l'année 2008 et en 2009.

Les mesures transversales sont réalisées progressivement sans obstacles particuliers.

Etant donné la localisation du site, il est concerné par de nombreux projets d'aménagement. Le suivi de ces différents projets doit être effectué et nécessitera du temps.